Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_01_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Siège social : Mairie de Le Thillot

1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny

88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
**DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT**

**D'EPINAL**

Date convocation : 04/07/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 29

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***

*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

_____

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

_____

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

**COMMANDE PUBLIQUE**

- ✓ DEL.01/2025 - GROUPEMENT COMMANDE CONSULTATION ET ACHAT ASSURANCES BÂTIMENTAIRES ET FLOTTES AUTOMOBILES (1.1.1)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la CC-BHV doit lancer avant la fin de l'année 2025, une consultation relative aux marchés des assurances ;

La Communauté de Communes, dans le cadre de la mutualisation, a proposé aux communes membres et syndicats intercommunaux du périmètre de rejoindre ce groupement d'achat ;

Une mission d'assistance à la passation du marché public d'assurances est confiée pour le marché de 2020 au cabinet RISK Partenaires ;

La consultation portera sur 6 lots, **en procédure adaptée**, tels qu'indiqués ci-dessous :

- Responsabilité civile.
- Protection fonctionnelle des agents, élus et administrateurs.
- Protection juridique.
- Flotte automobile.
- Dommages aux biens, bris de matériels informatiques, bureautiques et matériels divers.
- Multirisques expositions temporaires et/ou permanentes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité ;**

**DECIDE** de créer un groupement d'achat comprenant une partie consultation et une partie passation pour des marchés d'assurances notamment dans le domaine de :

1. Responsabilité civile.
2. Protection fonctionnelle des agents, élus et administrateurs.
3. Protection juridique.
4. Flotte automobile.
5. Dommages aux biens, bris de matériels informatiques, bureautiques et matériels divers.
6. Multirisques expositions temporaires et/ou permanentes.

Si les produits d'assurances ci-dessus dénommés ont changé de noms, de nature, ou sont associés à d'autres garanties, le Conseil Communautaire charge les responsables du groupement d'adapter les consultations et les marchés aux mieux des intérêts de chaque collectivité ou structure intercommunale.

**ACCEPTE** que le groupement d'achat se compose des collectivités suivantes :

- ✓ Communes : Le Ménil, Le Thillot et Fresse sur Moselle ;
- ✓ Syndicats intercommunaux : des Eaux de Presles et d'Epuration Intercommunal de la Vallée de la Moselle
- ✓ CC des Ballons des Hautes Vosges ;

**PROPOSE** que la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, soit coordonnatrice du groupement ;

**DESIGNE** comme représentant de la CC-BHV Monsieur Dominique PEDDUZZI

**AUTORISE** la signature d'une convention d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances avec le Cabinet RISK Partenaires ;

**PRECISE** que les conditions d'attributions du marché seront présentées et validées par le Conseil Communautaire et par chaque membre du groupement qui, après consultation, pourrons décider de rester ou pas dans le groupement d'achat ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et le seront aux budgets des années suivantes.

**AUTORISE,** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et, ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que les marchés pourront être signés par Monsieur le Président.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:19:50 +0200
Ref:9115206-13723815-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_02_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

**CANTON LE THILLOT**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

Date convocation : 04/07/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 29

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

**DOMAINE ET PATRIMOINE– (3.5)**

- ✓ DEL.02/2025 - CLASSEMENT EN DOMAINE PUBLIC PARCELLES COMMUNAUTAIRES (3.5.1.3)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à un classement en domaine public d'une parcelle appartenant à la CC-BHV qui soutient une voirie,

CONSIDERANT la compétence économique exercée par la CCBHV de par les contraintes de la loi NOTRE,

CONSIDERANT que les travaux d'équipements gérant l'eau, l'assainissement, la distribution électrique à portée générale concourent aussi à désenclaver les parcelles à destination économique,

CONSIDERANT le déplacement de la voirie communale permet d'augmenter la surface disponible au développement économique des zones d'activités de la Favée sis à Fresse-sur-Moselle,

CONSIDERANT que pour ce faire la Communauté de Communes a mis à disposition la parcelle AB 785.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité ;**

**CLASSE** la parcelle sise sur le territoire de la Commune de Fresse-sur-Moselle, référence cadastrale AB n°785 d'une superficie de 220 m², en domaine public communautaire.

**PRECISE** que ce classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies, qui resteront ouvertes à la circulation publique. Les éléments seront transmis pour enregistrement du classement aux services de la DD-FIP.

**PRECISE** que conformément à l'accord avec la Commune de Fresse sur Moselle, et considérant que la voirie communale dessert des lieux au-delà de la parcelle communautaire, la contrepartie de la mise à disposition gratuite de la parcelle entraine la prise en charge par la commune de la surveillance, l'entretien, la réparation et le remplacement de la surface de roulement de la voirie ainsi que de la viabilité hivernale. Les pouvoirs de police sont de la responsabilité de la Commune de Fresse sur Moselle au titre de la continuité apparente du domaine public. Annexe à la présente la convention qui lie les parties.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

Le Président

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:20:09 +0200
Ref:9115396-13724114-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h37
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_03_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**
Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT**
**DES VOSGES**
**ARRONDISSEMENT**
**D'EPINAL**
**CANTON**
**LE THILLOT**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***

*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

Date convocation : 09/04/2024

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :

Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN

**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE

**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

***FONCTION PUBLIQUE (4.2.1)***

- ✓ DEL.03/2025 - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS (4.1.1)

Pour tenir compte de l'évolution des besoins en emploi et d'accompagner l'accroissement d'activité de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, il convient de créer les postes suivants :

- Poste Directeur(trice) Général(e) Administratif(ve)

Le poste concerné serait celui d'un grade agent territorial catégorie A sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures. En fonction du profil potentiel des candidats, il est demandé d'ouvrir aussi un poste d'agent de catégorie B. Aussi la création sera double et lors d'un prochain conseil communautaire, en fonction du recrutement réalisé, il sera proposé de fermer le poste non pourvu.

- Poste Directeur(trice) Général(e) Administratif(ve)

Le poste concerné serait celui d'un grade agent territorial catégorie B sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures.

- Poste de chargé (e) d'accueil et de communication au catégorie C sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures.
- Chargé(e) de développement économique territorial catégorie B sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures.
- Chargé de mission environnement et paysage catégorie C sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité :**

**OUVRE** les postes ci-dessus nommés

**DIT** que le tableau des emplois communautaires sera modifié pour intégrer ces modifications.

| **Filières** | **Cadres d'emplois** | **Grades** | **Nombre d'emplois créés** | **Nombre d'emplois Pourvus** | **En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail** |
|---|---|---|---|---|---|
| Administrative | Attaché territorial | Attaché territorial | 2 | 1 | |
| | Rédacteur | Rédacteur territorial | 3 | 1 | |
| | Adjoints administratifs | Adjoints administratifs Principal 1ère classe | 3 | 1 | Un poste à 15h |
| | | Adjoints administratifs Principal 2ème classe | 1 | 0 | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Adjoints administratifs | 7 | 4 | |
| Technique | Ingénieur | Ingénieur | 2 | 0 | |
| | Technicien | Technicien | 3 | 2 | |
| | Agent de maitrise | Agent de maitrise principal | 1 | 1 | |
| | | Agent de maitrise | 1 | 1 | |
| | Adjoint technique | Adjoint technique principal 1ère classe | 10 | 6 | Un poste à 30h |
| | | Adjoint technique principal 2ème classe | | | |
| | | Adjoint technique | 6 | 4 | Un poste à 30h,<br>Un poste à 25 h |
| | | | 11 | 10 | Un poste de 17h30 à 30h00 |
| Sanitaire et Social | Educateur | Educateur de jeunes enfants<br>De classe exceptionnel | 1 | 1 | **1 Poste à 80 % d'un ETP** |
| | | Educateur de jeunes enfants | 1 | 1 | **1 Poste à 80 % d'un ETP** |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Sportive | Educateur territorial des APS<br><br><br><br><br><br>Opérateur | Educateur<br><br><br>Educateur principal des APS de 1ère classe<br><br><br>Opérateur qualifié | 4<br><br><br>2<br><br><br>1 | 4<br><br><br>1<br><br><br>1 | |
| Police | Agents de police municipale | Brigadier-chef principal<br><br><br><br>Brigadier | 2<br><br><br><br>1 | 2<br><br><br><br>0 | |

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:19:58 +0200
Ref:9115239-13723869-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_04_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

**CANTON LE THILLOT**

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

Date convocation : 01/04/2024

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :29

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :

Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN

**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE

**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

- ✓ DEL.04/2025 - COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE MANDATURE 2026-2032 (5.7.7)

Conformément à la loi, dans l'année civile qui précède le renouvellement général des collectivités territoriales l'actuel Conseil Communautaire doit déterminer s'il le désir par la voie d'un accord local la composition du futur Conseil Communautaire pour la mandature suivante. Les décisions du Conseil Communautaire, puis des communes qui le compose doivent être prises pour le 31 août de l'année qui précède l'élection des conseillers communautaires. Ensuite la Préfète du département devra pour le 31 octobre prendre un arrêté formalisant la composition définitive de la prochaine assemblée délibérante. Aujourd'hui le nombre de poste de conseillers communautaire et fixé à 29.

Au préalable de la définition d'un nombre de conseillers communautaires relevant d'un accord local, il y a lieu de vérifier l'évolution du nombre de conseillers communautaires relavent du droit commun. Compte tenu de l'évolution de la population au 1er janvier 2025, le nombre de sièges est fixé à 26.

Le bureau communautaire à confirmer la volonté de proposer le principe que chaque commune puisse bénéficier d'au moins deux représentants. C'est pourquoi il est proposé d'adopter le régime dit de l'accord local.

Afin qu'aucune commune ne perde de siège au regard du nombre de conseillers que chacune à en dotation, et compte tenu des règles de proportionnalités en vigueur, il est proposé d'arrêter le nombre de postes de conseillers communautaires à 30.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité :**

**DECIDE** :

- Que chaque commune bénéficiera d'au moins deux conseillers communautaires ;
- Qu'aucune commune ne perdra de siège au regard du nombre de conseillers que chacune à en dotation,
- Que pour ces raisons, il est utilisé le régime local pour constituer le Conseil Communautaire de la mandature 2026 – 2032.

**ARRETE** le nombre de conseillers communautaire à 30.

**DECIDE** de la répartition suivante :

| Communes | Nombre de postes | Communes | Nombre de postes |
|---|---|---|---|
| Bussang | 3 | Le Thillot | 6 |
| Saint Maurice sur Moselle | 3 | Ramonchamp | 4 |
| Fresse sur Moselle | 3 | Ferdrupt | 2 |
| Le Ménil | 2 | Rupt sur Moselle | 7 |

**SOLLICITE** l'avis des communes qui sont dans le périmètre de la Communauté de Communes.

**DEMANDE** à Madame la Préfète des Vosges, d'entériner la présente délibération, après vérification des règles de majorité.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:19:53 +0200
Ref:9115420-13724158-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_05_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**
Siège social: Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

**CANTON LE THILLOT**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

Date convocation : 01/04/2025

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

***INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE - Intercommunalités (5.7.7)***

- ✓ DEL 05/2025 – AVENANT AU PTRTE – PETR REMIREMONT ET SES VALLEES (5.7.7)

- Vu les termes du Pacte dit « Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique » (PTRTE), dispositif de contractualisation financière conclu, le 10 décembre 2021 entre l'État, la Région Grand Est, le Conseil Départemental et les collectivités formant le Pays de Remiremont et de ses vallées,

- Vu la durée de mise en œuvre de ce dispositif, établie sur la mandature 2020-2026,

- Considérant les attendus de l'instruction interministérielle du 30 avril 2024 et de la feuille de route de la Région « Grand Est Région Verte », consistant à entretenir la dynamique autour de ce dispositif et le recentrer sur l'objectif de « Transition Ecologique », qui a vocation à devenir l'objectif transversal des projets soutenus,

- Considérant le changement de dénomination consacrant la transversalité de cet objectif, le PTRTE devenant, sans changer d'acronyme, un « Pacte Territorial pour la Réussite de la Transition Ecologique »,

- Considérant la modification du périmètre géographique du Pays de Remiremont et de ses vallées depuis l'approbation du Pacte initial, du fait de la scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges au 1er janvier 2022,

- Vu les termes de la délibération de l'assemblée du PETR en date du 25 avril 2025, prenant acte de cette modification du périmètre géographique d'application,

- Après avois pris connaissance du projet d'avenant au Pacte initial proposé, portant notamment changement de sa dénomination et modification de son périmètre,

- Sur présentation du rapport par Monsieur le Président ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité**

**APPROUVE l**e projet d'avenant au PTRTE initial, selon les termes présentés,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,**

**Dominique PEDUZZI**

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:20:03 +0200
Ref:9115385-13724098-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h37
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_06_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

_____

## SÉANCE DU 16 JUIN 2025

_____

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

Date convocation : 17/09/2024

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 28

## FINANCE LOCALES (7.1.1.2)

✓ **DEL.06/2025 – DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET ZEC (7.1.1.2)**

Vu les écritures comptables de l'année 2025 ;
Vu la présentation par Le Président – Dominique PEDUZZI ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité ;**

**MODIFIE** le budget concerné comme suit : budget ZEC :

- Fonctionnement

| | | Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Compte | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| Revenus des immeubles | 70878 | | | 10.00€ | |
| Autres | 65888 | | 10.00€ | | |
| TOTAUX | | | 10.00€ | 10.00€ | |

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,**

**Dominique PEDUZZI**

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:19:55 +0200
Ref:9115095-13723644-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_07_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
**DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

**CANTON LE THILLOT**

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

**SÉANCE DU 1 6 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN

**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

Date convocation : **06**/0**6**/202**4**

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : **29**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

## FINANCE LOCALES (7.10)

- ✓ **DEL.07/2025 - BUDGET ANNEXE DECHETS – DECISION MODIFICATIVE 01**

Vu les écritures comptables de l'année 2025 ;
Vu la présentation par Le Président – Dominique PEDUZZI ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité ;**

**MODIFIE** le budget concerné comme suit : budget annexe déchets :

- Fonctionnement

| | | Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Compte | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| | DF 023 | | 21 593.20€ | | |
| | 777 | | | | 21 593.20€ |
| TOTAUX | | | 21 593.20€ | | 21 593.20€ |

- Investissement

| | | Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Compte | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| | RI 021 | | | | 21 593.20€ |
| | 13913 | | 21 593.20€ | | |
| TOTAUX | | | 21 593.20€ | | 21 593.20€ |

La trésorerie demande la correction d'affectation dans l'actif du budget service déchets pour le bien 806 201 901(abonnement annuel réseau – conteneurs).

L'écriture d'ordre ayant été imputée dans les amortissements de 2020, la correction doit être enregistrée par une opération d'ordre non budgétaire de la façon suivante :

- Débit au compte 28151 pour 691,20 €
- Crédit au compte 1068 pour 691.20 €

**AUTORISE** la trésorerie à effectuer les modifications.

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:19:45 +0200
Ref:9115142-13723716-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_08_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
**DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

**CANTON LE THILLOT**

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

**SÉANCE DU 16 JUIN 2025**

Date convocation : **06**/0**6**/202**4**

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : **29**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN

**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

## FINANCE LOCALES (7.10)

✓ DEL 08/2025 – DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET PISCINES (7.1.1.2)

Vu les écritures comptables de l'année 2025 ;
Vu la présentation par Le Président – Dominique PEDUZZI ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité ;**

**MODIFIE** le budget concerné comme suit : budget principal :

- Fonctionnement

| | | Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Compte | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| Produits de services de loisirs | 70632 | | | 2062.00€ | |
| Virement à la section Investissement | DF 023 | | 1942.00€ | | |
| Dotation aux dépréciations des actifs circulants | 6817 | | 120.00€ | | |
| TOTAUX | | | 2062.00€ | 2062.00€ | |

- Investissement

| | | Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Compte | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| Virement de la section de fonctionnement | RI 021 | | | | 1942.00€ |
| Frais Etudes | 2313 | | 90.00€ | | |
| FCTVA | 10222 | | 1942.00€ | | |
| Frais études | 2031 | | | | 90.00€ |
| TOTAUX | | | 2032.00€ | | 2032.00€ |

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,**

**Dominique PEDUZZI**

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:20:01 +0200
Ref:9115144-13723719-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_09_2025-DE
Publié le 11/07/2025 Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**
Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

**CANTON LE THILLOT**

Date convocation : 11/06/2025

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29
re de conseillers qui assistent à la sé : **23**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

_____

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

_____

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN

**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

**FINANCES LOCALES – (7.1.2.1.1)**

✓ **DEL.09/2025 – BUDGET 2025 – créances en non-valeur**

Dans le cadre de l'exécution des budgets, notamment celui du budget annexe déchets au niveau des recettes, la vente de prestations comme la redevance incitative peuvent être impactées par des créances irrécouvrables qui sont constatées par la trésorerie de Remiremont. Il convient de constater des créances en non-valeur qui seront imputées au budget déchets. Le montant de ces 17 listes s'élève à 13 027.31€

Considérant que la vente de prestations comme la redevance incitative peuvent être impactées par des créances irrécouvrables

Considérant l'impossibilité de recouvrer, en raison d'une absence de crédits budgétaires, pour un montant total de 13 027.31€ € concernant le Budget annexe déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité ;**

**PREND** acte des créances en non-valeur pour la somme totale de 12 971.42 € concernant le Budget annexe déchets, tel que défini après :

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,**

**Dominique PEDUZZI**

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:20:06 +0200
Ref:9115167-13723763-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_10_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

DEPARTEMENT
**DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT**

**D'EPINAL**

Siège social : Mairie de Le Thillot

1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny

88160 LE THILLOT

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 29

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***

*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

**FINANCES LOCALES**

- ✓ DEL 10/2025 – EMPRUNT FINANCEMENT OPERATION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PISCINE (7.3.1).

Dans le cadre du plan d'investissements 2025 du budget piscines et dans la continuité des travaux d'amélioration énergétique. Pour couvrir l'investissement de ces travaux de 240 000 €, il est nécessaire de recourir à un emprunt. Une consultation auprès de différents organismes bancaires a été ouverte.
Les résultats et choix potentiel sont présentés en séance. Compte tenu du type d'investissement la durée de remboursement est proposée à 10 ans.
Il a été reçu 3 offres de prêts émanant de 3 organismes bancaires à savoir : Crédit Agricole, Crédit Mutuel et CAFL.

Après étude, le Crédit Agricole de par sa proposition plus intéressante est suggéré d'être retenu avec une proposition de prêt sur 10 ans au taux de 3.25%.

Considérant, les travaux énergétiques nécessaires et entrepris au centre aquatique intercommunal,

Considérant que ces travaux représentent un coût de 240 000 €.

Considérant, la nécessité de recourir à un emprunt pour couvrir ces travaux.

Considérant l'offre reçue du Crédit Agricole :

| | |
|---|---|
| Montant du prêt : | **240 000 €** |
| Date de déblocage : | **juillet 2025** |
| Date de première échéance : | **31/10/2025** |
| Date de fin de remboursement : | **31/07/2035** |
| Durée : | **10 ans** |
| Taux | **3.25%** |
| Frais de dossier | **240.00€** |

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

**ACCEPTE** les termes de l'emprunt du Crédit Agricole selon les conditions ci-dessus énoncées.

**AUTORISE,** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:20:15 +0200
Ref:9115169-13723765-1-D
Signature numérique
Président

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_11_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

DEPARTEMENT
**DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT**

**D'EPINAL**

Siège social : Mairie de Le Thillot

1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny

88160 LE THILLOT

Date convocation :
04/07/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 29

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***

*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

**FINANCES LOCALES**

- ✓ DEL 11/2025 – EMPRUNT FINANCEMENT OPERATION D'INVESTISSEMENT – BUDGET DECHETS (7.3.1).

Dans le cadre du plan d'investissements 2025 du budget déchets, un camion benne compactrice pour le ramassage des ordures ménagères (BOM) a été commandé. La livraison de ce matériel est annoncée pour juillet 2025.

Pour couvrir l'investissement de cette acquisition de 216 000 €, il est nécessaire de recourir à un emprunt. Une consultation auprès de différents organismes bancaires est en cours. Les résultats et choix potentiel ont été présentés en séance. Pour ce matériel, il est proposé une durée de remboursement de 10 ans.

Il a été reçu 3 offres de prêts émanant de 3 organismes bancaires à savoir : Crédit Agricole, Crédit Mutuel et CAFL.

Après étude, le Crédit Agricole de par sa proposition plus intéressante est suggéré d'être retenu avec une proposition de prêt sur 10 ans au taux de 3.25%.

Considérant, l'acquisition nécessaire de ce matériel pour le bon fonctionnement du service déchets,

Considérant que cet achat représente un coût de 216 000 €.

Considérant, la nécessité de recourir à un emprunt pour couvrir cet investissement

Considérant l'offre reçue du Crédit Agricole :

| | |
|---|---|
| Montant du prêt : | **216 000 €** |
| Date de déblocage : | **juillet 2025** |
| Date de première échéance : | **31/10/2025** |
| Date de fin de remboursement : | **31/07/2035** |
| Durée : | **10 ans** |
| Taux | **3.25%** |
| Frais de dossier | **216.00€** |

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

**ACCEPTE** les termes de l'emprunt du Crédit Agricole selon les conditions ci-dessus énoncées.

**AUTORISE,** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:20:12 +0200
Ref:9115201-13723810-1-D
Signature numérique
Président

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL1_12_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

Date convocation : 06/06/2024

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

**SÉANCE DU 16 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :

Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN

**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

## FINANCES LOCALES – (7.5.3)

- ✓ **DEL.012/2025 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu la demande de subvention des associations :

- Théâtre du peuple BUSSANG : 5.000,00 €
- Les Mynes du THILLOT : 5.000,00 €
- La croix rouge : 1.000,00 €
- Resto du cœur : 2.700,00 € (remboursement 2024) (énergie :2022,32 € / eau : 143,08 € / téléphonie : 534,60 €)
- Secours populaire : 1.000,00 €

Considérant la demande de subvention pour accompagner le programme de création et d'événement spécifique au 130 ans du Théâtre du Peuple de Bussang, et la proposition des membres du bureau d'une attribution de 2.000,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

**DECIDE** l'attribution des subventions aux associations et contributions sur l'exercice 2025, à savoir :

- Théâtre du peuple BUSSANG : 5.000,00 €
- Les Mynes du THILLOT : 5.000,00 €
- La croix rouge : 1.000,00 €
- Resto du cœur : 2.700,00 € (remboursement 2024) (énergie :2.022,32 € / eau : 143,08 € / téléphonie : 534.60 €
- Secours populaire : 1.000,00 €

**ATTRIBUE** : à titre exceptionnel pour soutenir les créations et animations spécifiquement produites pour les 130 ans d'existence du Théâtre du Peuple, la somme de 2.000,00 €.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la CC-BHV ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,**

**Dominique PEDUZZI**

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:20:17 +0200
Ref:9115202-13723811-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 31/07/2025 à 16h54
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_13_2025_4-DE
Publié le 31/07/2025 ; Rendu exécutoire le 31/07/2025

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

**CANTON LE THILLOT**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

_____

Date convocation : 10/06/2025

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

## SÉANCE DU 16JUIN 2025

_____

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :

Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

**FINANCES LOCALES (7.6.1)**

- ✓ **DEL. 013/2025 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA PART « COMPENSATION DE LA PART SALARIALE CPS » - REVERSEMENT AUX COMMUNES - répartition 2025**

**DEL. 013/2025 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA PART « COMPENSATION DE LA PART SALARIALE CPS » - REVERSEMENT AUX COMMUNES - REPARTITION 2025**

La loi de finances pour 2025 a attribué à la Communauté de Communes une part de dotation dite « compensation de la part salaires » CPS.

La restitution des sommes aux communes doit se réaliser à hauteur de 733.746,00 €.

L'organisation du reversement répartie de manière règlementaire pour chaque commune dont le montant total est fixe pour 2025 à 733.746,00 €, sera versé comme suit :

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

**FIXE** l'organisation du reversement aux communes de l'attribution de compensation de la part « compensation de la part salariale cps selon les éléments suivants :

- la répartition de la somme totale réglementaire se fera par sixième à compter du mois de juillet et jusqu'au mois de décembre 2025.
- que l'ordre de virement soit établi au 15 de chaque mois.
- que le montant des versements des cinq premiers mois seront effectués à l'arrondi inferieur.

**DIT** que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,**

**Dominique PEDUZZI**

Dominique PEDUZZI
2025.07.31 16:40:00 +0200
Ref:9226336-13890349-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_14_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

**CANTON LE THILLOT**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

Date convocation : 04/07/2023

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 29

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

**DOMAINE ET PATRIMOINE– (3.5)**

✓ DEL.14/2025 – PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE (8.7)

La CC-BHV est Autorité Organisatrice de la Mobilité, prenant cette compétence en lieu et place de la Région selon les dispositions de la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019. Cette décision est devenue nécessaire pour structurer la politique de mobilité à l'échelle de son territoire.

L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de la CC-BHV a pour objectif de donner une vision prospective à 12 ans des problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en œuvre pour y remédier.

Le PMS annexé est composé d'un rappel des enjeux de la mobilité en termes de politiques publiques et des besoins des habitants, d'un diagnostic du territoire, d'une stratégie territoriale et d'un plan d'action.

Concernant le plan d'action, il sera proposé de prononcer un sursis à statuer. Si les constats de terrains recoupent les analyses et les besoins de financement, rien n'est indiqué sur les sources de financement. Actuellement la CC-BHV n'est pas en mesure d'assumer le financement d'un tel développement sur les douze prochaines années.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur un sursis à statuer étant dit qu'il n'y a pas de financement actuellement, et sans lequel il ne peut y avoir de fiches arrêtées.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

**ENTERINE** le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) de la CC-BHV tel qu'annexé à la présente délibération et rappelle les objectifs de donner une vision prospective pour les douze prochaines années en relevant les problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en œuvre pour y remédier**.**

**DECIDE** de poser un sursis à statuer concernant les fiches actions qui définissent des besoins, des enveloppes d'investissement, sans toutefois pouvoir établir clairement les modes de financement. L'engagement de la CC-BHV ne pourra se faire qu'a partir du moment où les moyens de financement hors CC-BHV seront confirmés.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

**Le Président**

**Dominique PEDUZZI**

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:19:47 +0200
Ref:9115389-13724102-1-D
Signature numérique
Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/07/2025 à 17h40
Réference de l'AR : 088-200033868-20250616-DEL_15_2025-DE
Publié le 11/07/2025 ; Rendu exécutoire le 11/07/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**
Siège social: Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
**DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

**CANTON LE THILLOT**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES*

**SÉANCE DU 16 juin 2025**

Date convocation : 01/04/2025

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas, 1, bis rue André DAVAL, 88.360 FERDRUPT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Sylvie HERVE , Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

**ABSENTS OU EXCUSES** :
Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé, pouvoir à Carine THAUVIN
Sébastien HEITZLER, absent,
Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET
Gérard MOLARD, excusé, pouvoir à J. Louis DEMANGE
Jean Marc TISSERANT, excusé, pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
**Secrétaire de séance :** Brigitte JEANPIERRE
**Secrétaire adjoint :** Danièle CHEVRIER

**DOMAINE DE COMPETENCES (9.1.3)**

- ✓ **DEL.15/2025 – AVIS AU TITRE DES PPA SUR LE PROJET DE PLUi DE LA CC RAHIN ET CHERIMONT DE RONCHAMP**

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publics Associées (PPA) la communauté de communes de Rahin et Chérimont (département de la Haute-Saône), limitrophe à notre territoire, consulte notre communauté de communes. Compte tenu des éléments qui sont joints à la présente, il est proposé de donner un avis positif et sans réserve.

Les démarches entreprises dans le cadre de son PLUi de concertation appellent les remarques suivantes :
Les documents stratégiques des communes membres de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges doivent être pris en considération pour que le projet à construire par la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont n'entrent pas en opposition.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**ACTE** que la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges a été consultée au titre des Personnes Publiques Associées et que l'ensemble des éléments présentés pour l'élaboration du PLUi permettent de se prononcer.

**DONNE** un avis favorable et sans réserve au projet de PLUi de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont (département de la Haute-Saône).

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,**

**Dominique PEDUZZI**

Dominique PEDUZZI
2025.07.11 17:20:20 +0200
Ref:9115284-13723940-1-D
Signature numérique
Président